

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 19 septembre 2012, à 19 h 30.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M^{me} Nicole Robert, préfet
M^{me} Nathalie Bresse, Ascot Corner
M. Walter Dougherty, Bury
M. Jean Bellehumeur, Chartierville
M. Noël Landry, Cookshire-Eaton
M. Claude Corriveau, Dudswell
M. Robert G. Roy, East Angus
M. Bertrand Prévost, Hampden
M. Jacques Blais, La Patrie
M^{me} Thérèse Ménard-Théroux, Newport
M^{me} Céline Gagné, Lingwick
M. André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
M^{me} Chantal Ouellet, Scotstown
M. Jean-Claude Dumas, Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Dominic Provost, directeur général de la MRC et du CLD et
secrétaire-trésorier de la MRC
Mme Lyne Gilbert, secrétaire

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2012-09-4991

Sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Claude Corriveau,
IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle

- 5/ Invités et membres du personnel
 - 5.1 Claudia Racine – Place aux jeunes
 - 5.2 Sébastien Tison – Plan d'action du comité loisir HSF

- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
 - 6.1 15 août 2012 - assemblée ordinaire
 - 6.2 Suivi du procès-verbal
 - 6.2.1 Ciel étoilé
 - 6.2.2 Stagiaire en techniques juridiques

- 7/ Administration et finance
 - 7.1 Adoption des comptes
 - 7.2 Élections 2013
 - 7.2.1 Présidence
 - 7.2.2 Avis de motion – rémunération
 - 7.3 Retards en aménagement, urbanisme, mutations, géomatique, permis et inspection (redressement effectué et fin des rapports périodiques)
 - 7.4 Préparation de la mise à jour du plan d'action et du budget 2013 de la MRC – consolidation et finalisation des dossiers

en cours

7.4.1 Documentation

7.4.2 Ateliers de travail

- 8/ Environnement
 - 8.1 Valoris – centre de transfert, centre de tri, biométhanisation, échéanciers
 - 8.2 Écocentre satellite à Weedon

- 9/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
 - 9.1 Inspection municipale : problématique et solutions possibles en collaboration
 - 9.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 355-12 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » relativement à la modification des affectations agricole, rurale et forestière suite à une nouvelle caractérisation de celles-ci.* »
 - 9.3 Fonds cours d'eau de la CRÉ : résultat du premier appel de projets
 - 9.4 Loi 89 : responsabilité des dirigeants
 - 9.5 Avis de non-conformité; projet de règlement 167-2012 - Cookshire-Eaton (modification du règlement de zonage 416-01)

- 10/ Évaluation
 - 10.1 Frais reliés aux jugements du tribunal administratif du Québec (demandes de révision)
 - 10.2 Pads inspecteurs – Budget 2012

- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
Aucun point

- 12/ Projets spéciaux
 - 12.1 Redevances IHV
 - 12.2 Piste multifonctionnelle dans le futur parc régional du marécage des Scots
 - 12.2.1 Résolution pour confier la gestion du projet global à la direction
 - 12.2.2 Appel d'offres sur invitation
 - 12.3 Planification de la voirie locale

- 13/ Développement local
 - 13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 6 juin 2012

- 14/ Réunion du comité administratif
 - 14.1 4 juillet 2012 – assemblée ordinaire

- 15/ Intervention du public dans la salle

- 16/ Correspondance

- 17/ Questions diverses
 - 17.1 MRC Marguerite d'Youville – Résolution d'appui – règlement sur la récupération et la valorisation de produits électroniques et informatiques par les entreprises
 - 17.2 Appui MRC de Pontiac – Les nouvelles normes pour la construction des ponts

- 18/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Intervention du public dans la salle

Aucun

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Place aux jeunes – Claudia Racine

Claudia Racine du Carrefour Jeunesse emploi présente le projet Place aux jeunes et les séjours exploratoires pour cette année ainsi qu'une demande d'aide financière aux municipalités; le montant suggéré est de 14 000 \$

5.2 Plan d'action du comité loisir HSF – Sébastien Tison

Sébastien Tison présente le bilan périodique sur la base du plan d'action du comité loisir HSF.

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 15 août 2012

RÉSOLUTION N° 2012-09-4992

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 août 2012.

ADOPTÉE

6.2 Suivi non à l'ordre du jour

6.2.1 Ciel étoilé

Une invitation à une soirée d'information à l'Astrolab a été transmise aux municipalités, plus de 30 personnes se sont inscrites. Une rencontre technique sera organisée parallèlement afin de bien comprendre l'état d'avancement du plan d'action de lutte à la pollution lumineuse et mieux cibler les actions complémentaires pouvant être entreprises par les municipalités et la MRC.

Robert Roy invite les élus à visiter, le site internet de la ville d'East Angus, un clin d'œil sur le ciel étoilé a été ajouté.

6.2.2 Stagiaire en techniques juridiques

Aucun stagiaire n'est disponible pour janvier prochain.

7/ Administration et finance

7.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2012-09-4993

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

| | | |
|-------------------|-----------|---------------|
| Comptes à payer : | Août 2012 | 750 076,69 \$ |
| Salaires : | Août 2012 | 50 492,62 \$ |

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

7.2 Élections 2013

7.2.1 Présidence

Le directeur général s'est prévalu de son droit de demander de ne pas agir à titre de président d'élections en novembre 2013. La demande a été acceptée par la Commission municipale, la présidence sera assurée par Martin Maltais.

7.2.2 Avis de motion

Robert G. Roy, conseiller, donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement concernant la rémunération lors d'une élection sera présenté pour adoption.

7.3 Retards en aménagement, urbanisme, mutations, géomatique, permis et inspections (redressement effectué et fin des rapports périodiques)

Le directeur dépose aux élus le rapport de rattrapage de chaque département et souligne que le contrat des deux inspecteurs temporaires au service d'évaluation a pris fin en juillet dernier. Malgré que le rattrapage soit réalisé là où il y a eu effort spécial avec ressources spéciales et que même les départements qui fonctionnent avec leurs propres ressources ont également moins de retards, les élus souhaitent continuer à recevoir les bilans périodiquement.

Au niveau des inspections de masse, le solde non réalisé demeure positif. Les élus souhaitent que la direction s'assure que ce n'est pas une problématique majeure et sinon, qu'il revienne avec une recommandation pour le budget 2013 si nécessaire.

7.4 Préparation de la mise à jour du plan d'action et du budget 2013 de la MRC – consolidation et finalisation des dossiers en cours

7.4.1 Documentation

Aussitôt que le document pour 2013 sera complété, il sera transmis aux municipalités. Il résumera les résultats

obtenus en lien avec le plan actuel et présentera les recommandations pour 2013. Étant donné que plusieurs dossiers sont en cours, il n'est pas recommandé d'ouvrir de nouveaux chantiers.

7.4.2 Ateliers de travail

Un premier atelier de travail concernant le budget se tiendra le 24 octobre à 19h30, au besoin, une date sera fixée pour une deuxième rencontre.

8/ Environnement

8.1 Valoris – centre de transfert, centre de tri, biométhanisation - échéanciers

La date du 4 octobre à 19h est fixée pour la tenue d'un atelier de travail concernant Valoris. La rencontre aura lieu à la MRC à la salle du conseil.

8.2 Écocentre satellite à Weedon

Robert G. Roy présente la demande de la municipalité de Weedon et qui fait l'objet d'une recommandation favorable du CA. Après discussion, la décision est prise que le coût de mise en place et celui d'exploitation devra être approfondi dans le cadre plus large de l'ensemble du Plan de gestion des matières résiduelles en cours de mise à jour.

9/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

9.1 Inspection municipale - problématique et solutions possibles en collaboration

M. Bellehumeur explique la problématique pour les petites municipalités de se trouver un inspecteur compétent puisqu'elles ne peuvent pas offrir un emploi à temps plein et se demande s'il y avait une possibilité de se regrouper pour l'embauche d'une personne afin de remédier à ce problème. L'idée étant lancée et bien reçue, il est possible que des ententes intermunicipales en découlent le cas échéant. Pour le moment, la municipalité de Chartierville a réussi à combler son poste.

9.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 355-12 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » relativement à la modification des affectations agricole, rurale et forestière suite à une nouvelle caractérisation de celles-ci. »

RÉSOLUTION N° 2012-09-4994

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU** que conséquemment à l'adoption du Règlement n° 355-12 intitulé «Règlement modifiant le Règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement

révisé » relativement à la modification des affectations agricole, rurale et forestière suite à une nouvelle caractérisation de celles-ci », l'ensemble des municipalités devront amender leurs règlements d'urbanisme.

Nature de la modification à apporter

Les municipalités devront amender leur règlement de zonage afin que les usages permis dans chacune de leur zone soient conformes aux usages permis via la nouvelle délimitation des affectations agricole, rurale et forestière.

De plus, les municipalités devront supprimer l'obligation de frontage sur rue en fonction de la superficie de propriété comprise à l'intérieur des normes relatives à l'implantation résidentielle dans l'affectation rurale en zone agricole permanente.

Parallèlement, les municipalités qui le souhaitent pourront modifier leur règlement de lotissement afin d'assouplir les normes minimales de lotissement de 5000 mètres carrés à 3000 mètres carrés à l'intérieur des affectations agricole, rurale et forestière.

ADOPTÉE

9.3 Fonds cours d'eau de la CRÉ – résultat du premier appel de projets

Deux projets ont été déposés lors du premier appel de projets visant l'amélioration de la qualité de l'eau. Le premier vise la convergence de données sur la qualité de l'eau et a été soumis par COGESAF en répartissant une demande aux différentes MRC concernées. Le comité d'analyse suggère au conseil de recommander ce dossier à la CRÉ puisque celui-ci respecte le cadre de financement mis en place par cette dernière.

Le second projet déposé par la Ville de Cookshire-Eaton vise le rétablissement de la capacité d'écoulement de la rivière Eaton. Le comité d'analyse informe les élus que ce projet ne respecte malheureusement pas le cadre le financement de la CRÉ ce qui le rend inadmissible.

RÉSOLUTION N° 2012-09-4995

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Nathalie Bresse **IL EST RÉSOLU** de recommander à la CRÉ le projet de COGESAF visant la convergence de données sur la qualité de l'eau.

ADOPTÉE

9.4 Loi 89 – responsabilité des dirigeants

Le directeur invite les élus à prendre connaissance du document qui leur a été remis concernant le projet de loi 89 *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*. Il les sensibilise notamment à l'aspect de la responsabilité des dirigeants, incluant la direction et les membres du conseil.

9.5 Avis de non-conformité – projet de règlement 167-2012 – Cookshire-Eaton (modification du règlement de zonage 416-01)

RÉSOLUTION N° 2012-09-4996

Avis sur la conformité du règlement no 167-2012 modifiant le règlement de zonage 416-01 afin d'agrandir la zone C-11 à même la zone RE-27, d'y modifier les usages permis et d'y autoriser des usages commerciaux secondaires à un terrain dont l'usage principal est résidentiel

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté le règlement suivant pour son territoire:

- Le règlement numéro 167-2012 modifiant le règlement de zonage 416-01 afin d'agrandir la zone C-11 à même la zone RE-27, d'y modifier les usages permis et d'y autoriser des usages commerciaux secondaires à un terrain dont l'usage principal est résidentiel;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), la Ville a transmis ce règlement le 13 juin 2012 pour approbation par la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les cent vingt (120) jours de l'expiration du délai prévu à l'article 137.3 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, soit au plus tard le 13 octobre 2012;

ATTENDU QUE le règlement 167-2012 entre en contradiction avec les caractéristiques de la *Politique sur les services personnels et professionnels et les activités et industries artisanales*;

ATTENDU QUE la *Politique sur les services personnels et professionnels et les activités et industries artisanales* entend encourager la création de **micro-entreprises** sur le territoire et fait référence entre autres, à l'offre d'un service, la création d'un bien ou produit à **très petite échelle**;

ATTENDU QUE l'agrandissement de la zone C-11 au règlement de zonage de Cookshire-Eaton que prévoit le règlement 167-2012, correspond à l'inclusion d'une seule propriété à l'intérieur de C-11. Cette propriété comporte une résidence et un bâtiment de plus de 80 mètres carrés utilisé à des fins commerciales et ne respecte donc pas la *Politique sur les services personnels et professionnels et les activités et industries artisanales* qui limite à 80 mètres carrés la superficie d'un tel usage.

ATTENDU QUE le règlement 167-2012 vise davantage à permettre deux usages principaux sur un même terrain; soit un usage résidentiel et un usage commercial;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton peut encadrer l'implantation de deux usages principaux de la manière qu'elle le désire;

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU** que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-François rende l'avis suivant:

- Le règlement 167-2012 intitulé «Règlement 167-2012 modifiant le règlement de zonage 416-01 afin d'agrandir la zone C-11 à même la zone RE-27, d'y modifier les usages permis et d'y autoriser des usages commerciaux secondaires à un terrain dont l'usage principal est résidentiel», n'est pas conforme au schéma d'aménagement révisé en vigueur à ce jour. À titre de référence, le certificat porte le numéro **RZ-12-20**.

ADOPTÉE

10/ Évaluation

10.1 Frais reliés aux jugements du tribunal administratif du Québec - (demandes de révision)

La discussion porte sur le fait que de plus en plus de contribuables se tournent vers le Tribunal administratif du Québec dans le cadre du processus de révision de l'évaluation et que pour certains dossiers le jugement oblige la MRC et la municipalité concernée à payer les frais du tribunal. Un poste budgétaire sera prévu au budget 2013 qui prendra en charge ces dépenses.

10.2 Pads inspecteur

Affectation de fonds - Achat d'équipements destinés aux inspecteurs en évaluation

RÉSOLUTION N° 2012-09-4997

ATTENDU QUE le budget d'immobilisations 2012 de la MRC du Haut-Saint-François prévoit l'achat d'équipements destinés à améliorer le travail des inspecteurs en bâtiments;

ATTENDU QUE les outils informatiques associés au rôle, sous la responsabilité de SMI, doivent être adaptés pour tenir compte de la modernisation exigée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le transfert des données vers notre nouveau logiciel est récent, que les rôles déposés cette année sont les premiers avec celui-ci;

ATTENDU QUE les « pads » d'inspection sont des équipements directement reliés aux outils informatiques en question et que la complémentarité doit être parfaite pour que les objectifs de diminution de temps et d'amélioration de la qualité de saisie soient atteints;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Robert G. Roy, **IL EST RÉSOLU** d'affecter la somme de 10 000\$ du budget d'immobilisations 2012 pour l'achat des équipements destinés à améliorer le travail des inspecteurs en bâtiments à l'exercice 2013. De ce fait, cette somme sera provisionnée comme compte à payer au 31 décembre 2012 en vue de l'achat futur

ADOPTÉE

11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques en incendie

Aucun point

12/ Projets spéciaux

12.1 Redevances IHV

Madame Gagné demande que les redevances 2011 soient remises aux municipalités participantes au projet d'Internet Haute Vitesse.

Il est suggéré de remettre les redevances aux municipalités, mais en conservant 10 % annuellement afin de créer un fonds commun pour couvrir un éventuel problème. Le directeur insiste pour que cette décision soit strictement pour 2011, car plusieurs éléments budgétaires restent à éclaircir avant de bien maîtriser le solde net disponible aux municipalités, tel que le stipule l'entente intermunicipale.

RÉSOLUTION N° 2012-08-4998

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** de rembourser 90% des redevances 2011 et de conserver 10% dans un fonds commun.

ADOPTÉE

12.2 Piste multifonctionnelle dans le futur parc régional du marécage des Scots

12.2.1 Résolution pour confier la gestion du projet global à la direction

RÉSOLUTION 2012-09-4999

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a obtenu en subvention de divers organismes, un montant de 186 232 \$ pour la réalisation du projet de Mise en valeur du marécage des Scots;

ATTENDU QUE des échéanciers sont établis par les partenaires financiers du projet pour l'obtention des subventions;

ATTENDU QUE l'autorisation reçue du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune fixe une date limite pour l'exécution des travaux d'aménagement du sentier multifonctionnel, volet cours d'eau;

ATTENDU QUE pour respecter les échéances, des décisions engendrant des dépenses, dépassant le montant autorisé au directeur général, devront être prises fréquemment;

À CES CAUSES, sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François accorde le pouvoir au directeur général, Dominic Provost, d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation du projet en respectant le budget de 186 232 \$;

QUE le directeur général fera un suivi auprès du comité administratif à la fin du projet.

ADOPTÉE

12.2.2 Appel d'offres sur invitation – Piste multifonctionnelle

RÉSOLUTION N° 2012-09-5000

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU** de lancer un appel d'offres sur invitation pour la construction de la piste multifonctionnelle du parc du marécage des Scots.

ADOPTÉE

12.3 Planification de la voirie locale

Dans le cadre du budget 2012-2013, le gouvernement du Québec annonçait une enveloppe de 4 000 000\$ pour l'aide financière dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales » (PIIRL). Ce programme ne s'adresse qu'aux MRC.

Ce programme cible le réseau composé des routes locales de niveaux 1 et 2 et consiste à identifier les routes prioritaires au développement socioéconomique des municipalités.

Le dossier a été discuté avec les directeurs généraux des municipalités de la MRC ainsi qu'au CA et la recommandation est de former un comité composé d'élus et de DG locaux. On suggère aussi l'organisation d'une rencontre entre le comité et des représentants du MTQ afin d'obtenir plus d'information concernant ce programme.

RÉSOLUTION N° 2012-08-5001

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** de former un comité de planification de voirie locale. Le comité sera composé de 4 élus soit Nathalie Bresse, Céline Gagné, Jean Bellehumeur et Noël Landry ainsi que Hélène Leroux, directrice générale de Dudswell, Émile Royer, directeur général de Weedon et Gaétan Perron, directeur général de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE

13/ Développement local

13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 6 juin 2012

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

14/ Réunions du comité administratif

14.1 4 juillet – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2012-09-5002

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée du comité administratif tenue le 4 juillet 2012.

ADOPTÉE

15/ Intervention du public dans la salle

Aucune intervention

16/ Correspondance

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, la correspondance est mise en filière.

17/ Questions diverses

17.1 Résolution d'appui à la MRC Marguerite d'Youville –Règlement sur la récupération et la valorisation de produits électroniques et informatiques par les entreprises

17.2 Appui MRC Pontiac – Nouvelle norme pour la construction de pont

Les élus décident de ne pas appuyer ces deux résolutions.

18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Céline Gagné, la séance est levée à 10 h 45.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Nicole Robert, préfet